

AIDE AU PERMIS DE LA VILLE DE CROIX

Selon certaines conditions, la Ville octroie une aide au permis de conduire, prenant en charge 15 heures à raison de 40 € maximum l'heure, celui-ci devant être nécessaire dans le cadre de son projet professionnel (emploi ou formation).

Elle s'adresse aux jeunes :

résidant à Croix

de 18-25 ans

inscrits à la mission locale du Val de Marque

ayant des ressources inférieures à 9 000 €

Le dossier doit être présenté à la commission par le référent Mission locale.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'espace jeunesse rue Victor Schoelcher - 03 20 66 20 68

<https://www.mobilimel.fr/solution/aide-au-permis-de-conduire-croix/>

Mairie de Croix:

187 rue Jean Jaurès

59170 - Croix

<http://www.ville-croix.fr/>